

Inondations et tempêtes: des jeunes du SNU pourront aider les collectivités sinistrées

[gouvernement](#) | [inondations](#) | [météo](#) | [jeunes](#)

Paris, France | AFP | 16/11/2023 23:11 UTC+1 | mise à jour le 17/11/2023 07:00 UTC+1

Des jeunes engagés dans leur service national universel (SNU) pourront remplir des missions d'intérêt général au service des collectivités touchées par les récentes tempêtes et inondations, a annoncé vendredi la secrétaire d'Etat [Prisca Thevenot](#).

Ces jeunes, regroupés dans des "brigades citoyennes", pourront "répondre, sur la base du volontariat, aux missions d'intérêt général publiées par des collectivités ou des associations, afin de servir leur territoire lors de catastrophes naturelles, sanitaires ou encore sociales", précise Mme Thevenot dans un communiqué.

Mais cette brigade citoyenne "n'a pas pour vocation de remplacer les services de secours ni de sécurité", fait-elle valoir.

La secrétaire d'Etat à la Jeunesse et au SNU avait été sollicitée en ce sens ces derniers jours par des élus locaux, après le passage de la tempête Ciaran dans l'Ouest de la France, puis les inondations qui ont ravagé plusieurs dizaines de communes du Pas-de-Calais.

Ces missions s'effectuent dans le cadre du deuxième temps du SNU: les adolescents de 15 à 17 ans doivent d'abord se rendre à un séjour de cohésion de 12 jours, avant de participer sur 15 jours (ou 84 heures), dans l'année qui suit, à des missions dans des associations, l'armée, la police ou encore des services de l'Etat.

jmt/gbh/swi

